

MINISTÈRE  
DE

L'ÉDUCATION NATIONALE.

SECRETARIAT GÉNÉRAL  
DES BEAUX-ARTS.DIRECTION  
DES  
SERVICES D'ARCHITECTUREBUREAU  
DES  
MONUMENTS HISTORIQUES  
ET DES SITES.Inventaire des Sites  
dont la conservation  
présente un intérêt général.

## ARRÊTÉ.

Le Ministre de l'Éducation  
Nationale  
~~LE MINISTRE SECRÉTAIRE D'ÉTAT À L'ÉDUCATION NATIONALE~~Vu la loi du 2 mai 1930 réorganisant la protection  
des monuments naturels et des sites de caractère  
artistique, historique, scientifique, légendaire ou pitto-  
resque et notamment l'article 4 ;Section Permanente de la  
Sur la proposition de la Commission départementale  
des monuments naturels et des sites d u 21  
Janvier 1943,

## ARRÊTE :

## ARTICLE PREMIER.

Est inscrit sur l'Inventaire  
des Sites dont la conservation présente  
un intérêt général

- la Clue de la Fou à Saint-Paul-de-Fenouillet (Pyrénées-Orientales),
- Parcelles cadastrales visées :

Section D, 390

Section E, 718

Propriétaire : La commune de  
Saint-Paul-de-Fenouillet (Pyrénées-Orientales).

.....







MINISTÈRE DE L'ENVIRONNEMENT ET DU CADRE DE VIE  
ET  
MINISTÈRE DE LA CULTURE ET DE LA COMMUNICATION

(DIRECTION DU PATRIMOINE)

LISTE  
DES IMMEUBLES PROTÉGÉS  
AU TITRE DES LÉGISLATIONS

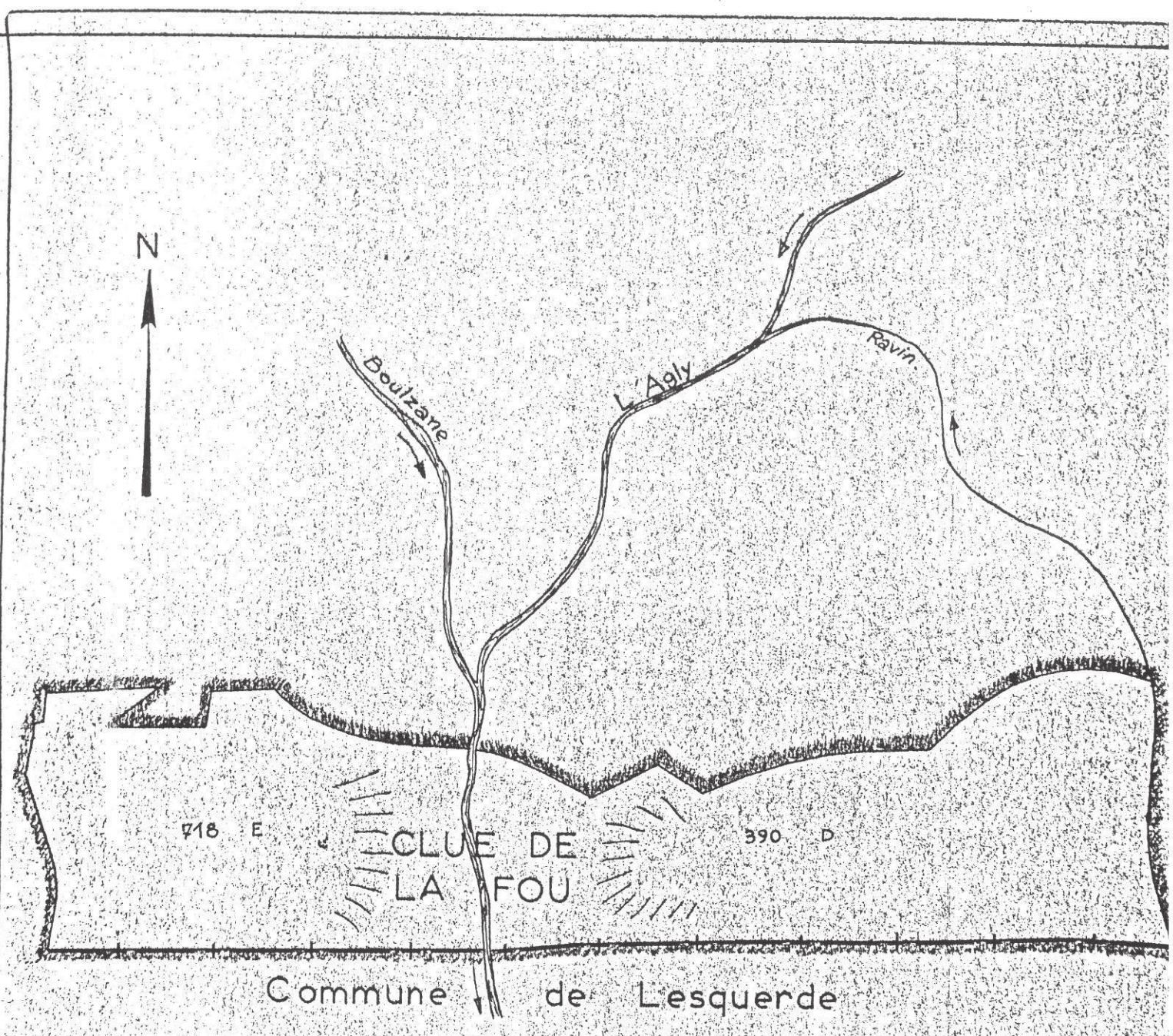
SUR  
LES MONUMENTS HISTORIQUES  
ET SUR LES SITES  
DANS LE DÉPARTEMENT  
DES PYRÉNÉES-ORIENTALES

(ARRÊTÉE AU 1<sup>er</sup> AOÛT 1980)

**Saint-Paul-de-Fenouillet. —**

— Clue de la Fou (parcelle n° 390, section D, et n° 718, section E du cadastre) [S. *Ins.* : 15 septembre 1944].





**SAINT PAUL DE FENOUILLET P. O.**

Site inscrit CLUE DE LA FOU

ECHELLE :

AGENCE DES BATIMENTS DE FRANCE  
DE PERPIGNAN P. O.



66 PYRENEES-ORIENTALES

Michelin au 1/20000  
N°86 pli 8

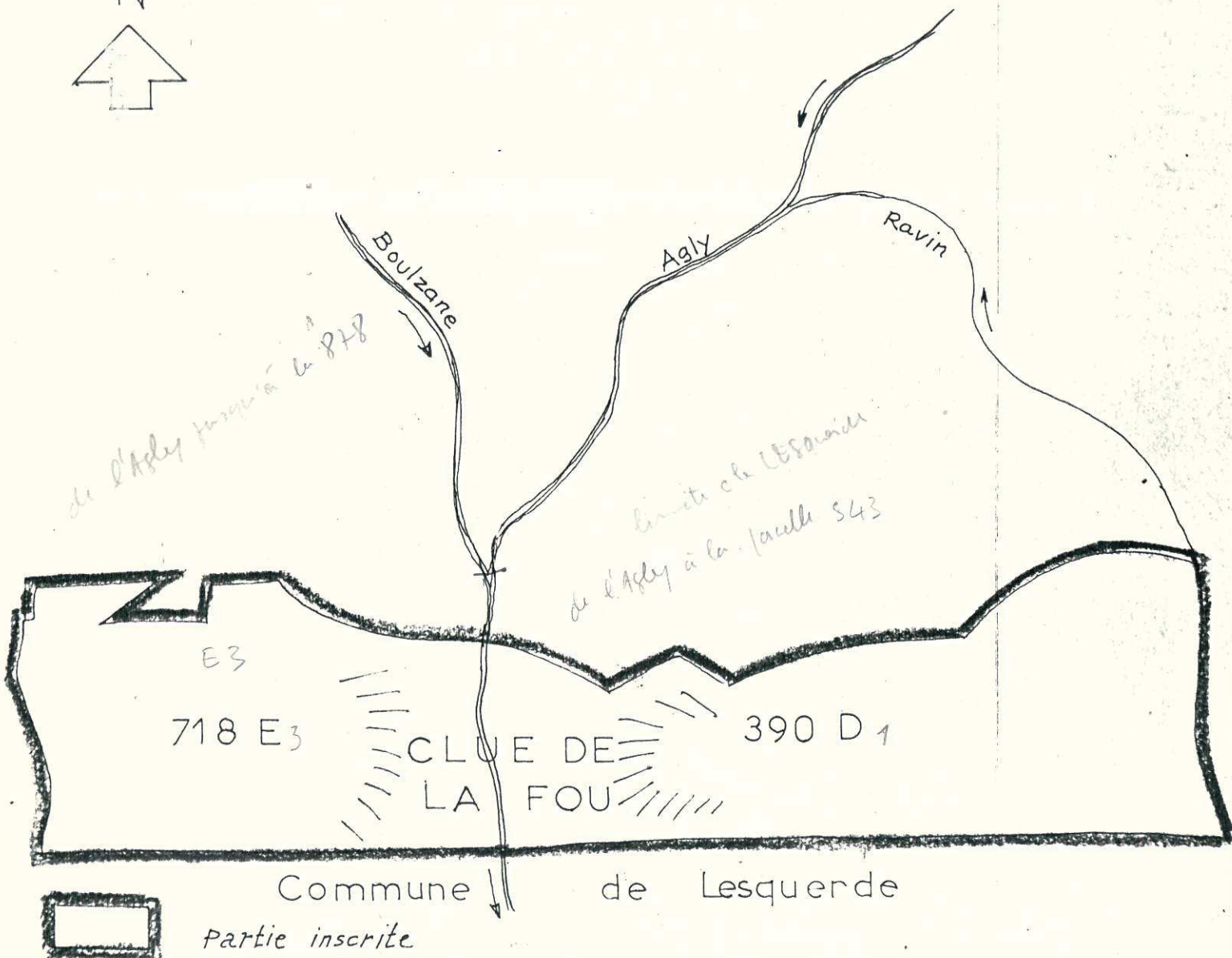
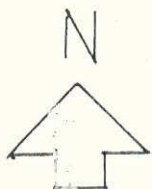
# ST. PAUL-de-FENOUILLET

CHEF-LIEU DE CANTON  
ARRONDI : PERPIGNAN

## Clue de la Foue



Echelle ?



Est inscrit sur l'Inventaire des Sites dont la conservation présente un intérêt général :  
la Clue de la Fou à Saint-Paul-de-Fenouillet (Pyrenées Orientales),

Parcelles cadastrales visées :  
Section D, 390  
Section E, 718

( Arrêté du 15 septembre 1944 )

DEPARTEMENT : P.O.

COMMUNE : ST PAUL DE FENOUILLET

SITE : La Chue de la Fou

ARRETE : Site inscrit du 15 septembre 1966.

ANCIENNES REFERENCES		NOUVELLES REFERENCES		OBSERVATIONS
Sections	Parcelles	Sections	Parcelles	
D	390	D1	492 - 494 partie - 496. et 1440 à 1444.	renouvellement parcelle, depuis date de l'acte.
E	718	E3	817 - 816 partie - 825 p. - 845 p. - 846 p. - 847 p. - 851 p. - 852 p. - 855 p. - 856 p. - 877 p. - 889 p. - 912 partie - 913 partie et 994 partie.	renouvellement parcelle, depuis date de l'acte.  ( Documents fréquents sous échelles du DSA et des Bâtiments de France et du Ministère de l'Environnement et du cadre de vie )